

Avis public



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE
RELATIVE AUX SERVICES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance régulière du conseil d'arrondissement du lundi 5 novembre 2007 à 20 h, à la salle du conseil située au 13665 boulevard de Pierrefonds, le règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2008 sera adopté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-et-unième jour du mois d'octobre de l'an deux mille sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr